



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



CONSEIL RELATIONS EXTERIEURES, Bruxelles 23 mai 2005

Conclusions du Conseil sur la situation dans l'est de l'Ouzbékistan

1. Le Conseil est vivement préoccupé par les événements qui se sont produits récemment dans l'est de l'Ouzbékistan. Le Conseil regrette profondément les effroyables pertes en vies humaines et exprime sa sympathie à la population, qui a pâti des violences commises. Le Conseil continuera de suivre attentivement l'évolution de la situation. Le Conseil est également préoccupé par les mouvements de population qui s'en sont suivis à la frontière kirghize et engage l'Ouzbékistan et le Kirghizstan à faire en sorte que les conventions internationales applicables aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux réfugiés soient pleinement respectées.
2. Le Conseil condamne fermement le recours excessif, disproportionné et aveugle à la force dont les forces de sécurité ouzbèkes se seraient rendues coupables et demande instamment aux autorités de l'Ouzbékistan d'agir avec retenue afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines. Le Conseil encourage toutes les parties à œuvrer en faveur d'un règlement pacifique et durable de la situation actuelle.
3. Dans ce contexte, le Conseil demande instamment aux autorités ouzbèkes de respecter leurs engagements internationaux en faveur de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme. Le Conseil rappelle notamment les engagements pris dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération UE-Ouzbékistan et au sein de l'OSCE et les mécanismes existants en la matière.
4. Le Conseil regrette profondément que les autorités ouzbèkes n'aient pas encore répondu de manière appropriée à la demande des Nations unies visant à ce qu'une enquête internationale indépendante ait lieu sur les événements qui se sont produits; il engage les autorités ouzbèkes à reconsidérer leur position. Le Conseil envisagera les mesures à prendre en fonction de la réponse qui sera apportée. Le Conseil invite également les autorités ouzbèkes à permettre aux agences humanitaires et aux autres organisations internationales compétentes d'accéder immédiatement et sans entrave à la région.

P R E S S

5. Il sera important de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Le Conseil engage les autorités ouzbèkes à procéder aux réformes internes qui sont indispensables au développement économique et social, ainsi qu'à l'instauration de la démocratie et à la stabilité dans le pays. Le Conseil continuera de coordonner son action avec celle de l'OSCE et d'autres acteurs internationaux concernés tels que la Fédération de Russie et les États-Unis, afin d'apporter à ces réformes un soutien efficace.
 6. Le Conseil est prêt à utiliser les instruments prévus dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération UE-Ouzbékistan pour aider la population touchée à faire face à ses besoins humanitaires immédiats.
-

P R E S S
